

10 trucs faciles

pour arriver en forme à l'école
www.dangerecole.blogspot.com



je me couche tôt



je me brosse les dents



je prends un petit déjeuner équilibré



j'évite les écrans le matin



je prépare mes affaires la veille



je ne traîne pas pour tout faire



je fais ma toilette



je prépare mes habits la veille



je me lève assez tôt pour tout faire calmement

École publique Morand-Savidan

15 rue Joseph Morand / 40 rue Jean Savidan

02.96.37.07.15 (Morand)

02.96.37.01.31 (Savidan)

Périscolaire à Morand : 02.96.37.03.96

Périscolaire à Savidan : 02.96.37.69.84

Coordonnateurs périscolaire : **Jérémy Fabre** (06 81 62 31 38)

mail : ecole.0221560b@ac-rennes.fr

Site : <https://ecole-morand-savidan-lannion.ac-rennes.fr>



Année scolaire 2025/2026

Les membres du personnel de l'école Morand-Savidan sont heureux de vous accueillir. L'école fonctionne sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi. L'école est composée de 8 classes réparties sur les deux sites de Morand et de Savidan.

TPS/PS — Mme Séré

PS/MS — Mme Laurent

→ à Savidan

MS/GS — Mme Beuzit

GS/CP — Mme Lamming

CP/CE1 — Mme Maguet-Béasse

→ à Morand

CE1/CE2 — Mme Maiboom

CE2/CM1 — Mme Poupon

CM1/CM2 — Mme Le Jannou et M. Simon *Le directeur est M. Simon*

Dispositif ULIS-TSLA — Mme Kerlau

• **La journée de classe** : L'école est ouverte quatre jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Les élèves sont accueillis 10 minutes avant le début de la classe.

• **Horaires** :

maternelle : 8h30— 16h30

GS, CP, CE1 : 8h30— 16h30 (porte A)

CE2, CM1, CM2 et ULIS : 8h30— 16h30 (porte B)

• **Si votre enfant déjeune à la cantine**, il doit l'indiquer à l'enseignant et être inscrit sur « l'espace famille », un site internet géré par la ville de Lannion.

• **Si votre enfant ne déjeune pas à la cantine**, vous pourrez le récupérer à l'école à **12h**. Vous pourrez le ramener de **13h50 à 14h**.

• **Accueil périscolaire** : Ce service municipal accueille les élèves à partir de **7h30** et jusqu'à **18h30**. La gestion du restaurant scolaire est municipale. Une cuisine centrale prépare et livre les repas chauds chaque jour de classe.

Dispositions générales :

- **L'école** est obligatoire et sa fréquentation doit être régulière **dès l'âge de 3 ans**.
- **Sortie de l'école** : Un enfant ne peut sortir de l'école avant l'heure réglementaire sauf en cas d'urgence, et accompagné par un adulte responsable
- **Hygiène et tenue** : Les élèves doivent se présenter dans un état de propreté convenable. Ils doivent être vêtus de manière correcte et porter des chaussures adaptées.
- **Comportement** : Les élèves doivent montrer la plus grande correction à l'égard de tout le personnel de l'établissement ainsi qu'aux autres élèves.
- **Médicaments** : Les enfants ne peuvent prendre aucun médicament pendant le temps scolaire. Si l'état de santé d'un enfant nécessite la prise de médicament ou s'il a des contre-indications alimentaires, il faut établir un P.A.I. avec le médecin scolaire (02.96.48.19.90)
- **Fatigue** : Les parents doivent veiller à ce que les enfants se couchent à une heure raisonnable.
- **Parasites** : Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent surveiller la tête de leur enfant fréquemment, traiter immédiatement et le signaler à l'école.
- **Matériel** : L'école fournit gratuitement une grande partie du matériel scolaire. Il est demandé aux élèves d'en prendre soin ainsi que des locaux et du matériel mis à leur disposition.
- **Pour les élèves de l'élémentaire**, les enfants doivent savoir chaque jour s'ils déjeunent au restaurant scolaire ou à la maison, et s'ils restent à l'accueil périscolaire. Les parents doivent aussi convenir avec leur enfant de l'organisation de la sortie de l'école (avec qui, quand, où).
- **Conseil d'école** : Vous êtes invités à participer à la vie de l'école en représentant les parents d'élèves au conseil d'école.
- **Amicale** : L'école publique est gratuite. Pour aider à financer les activités des enfants vous pouvez rejoindre *l'amicale des parents d'élèves Morand-Savidan*.
- **Assurance** : une assurance scolaire « *responsabilité civile et individuelle accident* » est obligatoire pour les sorties facultatives et fortement conseillée pour le temps scolaire. Remettez une attestation à l'enseignant de votre enfant.
- **Fiche de renseignements** : Merci de compléter soigneusement cette fiche et d'indiquer tout changement en cours d'année (téléphone, adresse, mail, etc.)
- Une **réunion** aura lieu pour vous présenter l'école et la classe de votre enfant.
- **Collation** du matin : en maternelle, elle est fournie par la Municipalité, en élémentaire, les élèves peuvent apporter un fruit pour la pause de 9h30.

- **Absences** : Les parents doivent prévenir le jour même l'école de toute absence de leur enfant (téléphone avant 9h, laisser un message sur le répondeur). Lorsque l'enfant revient en classe, il sera muni d'un mot daté et signé des parents justifiant son absence.

En cas d'absence prévue, vous devrez remplir un formulaire d'autorisation exceptionnelle d'absence à retirer auprès du directeur.

Accès à l'école :

- **Pour les élèves de maternelle**, les parents ou les personnes autorisées par eux doivent accompagner et reprendre leur enfant à la porte de la classe. Ils sont donc autorisés à entrer dans l'école, mais ils ne doivent pas y rester plus longtemps que nécessaire.
- **Pour les élèves de l'élémentaire**, l'accès à l'école n'est pas autorisé aux parents pendant le temps scolaire sauf si vous êtes invités à le faire par un enseignant.
- **Rendez-vous** : Les parents peuvent fixer un rendez-vous avec l'enseignant de leur enfant en dehors des heures de classe.

Vacances scolaires 2025/2026 (Zone B)

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

| | | |
|------------------------------|------------------------------------|-------------------------|
| Rentrée des élèves | le lundi 1er septembre 2025 | |
| Vacances de Toussaint | du vendredi 17 octobre | au lundi 3 novembre |
| Vacances de Noël | du vendredi 19 décembre | au lundi 5 janvier 2026 |
| Vacances d'hiver | du vendredi 13 février | au lundi 2 mars |
| Vacances de printemps | du vendredi 10 avril | au lundi 27 avril |
| Pont de l'Ascension | du mercredi 14 mai au lundi 18 mai | |
| Fin des classes | le vendredi 3 juillet 2026 | |

Sécurité



- Un contrôle de l'identité des personnes et des sacs peut être effectué à l'entrée des écoles.
- Signalez tout comportement ou objet suspect au personnel de l'école.

L'espace famille : réserver les repas à la cantine

Pour accéder à l'espace famille, scannez ce QR code :



www.espace-citoyens.net/ville-lannion

